

**Représentation permanente**

**de la Belgique auprès des Nations Unies**

**et auprès des institutions spécialisées**

**à Genève**

|  |
| --- |
| **WG UPR 33 - Qatar*****Intervention of Belgium***15 May 2019 |

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts du Qatar suite aux recommandations du deuxième examen, notamment concernant la coopération avec l’OIT. Les changements du cadre législatif régissant les migrations et les conditions de travail sont également très importants et mon pays encourage le Qatar à poursuivre ses efforts dans ce domaine..

Cependant, plusieurs sujets de préoccupation subsistent, notamment en ce qui concerne la violence domestique à l’égard des femmes et la situation des travailleurs domestiques. La Belgique s’inquiète également des conditions de travail des ouvriers, particulièrement dans le contexte des préparatifs du championnat du monde de football de 2022.

A ce titre, elle recommande aux autorités qataries :

**R1.** d’assurer la mise en œuvre intégrale des nouvelles lois 21 de 2016, et 10, 13 et 17 de 2018 relative à la situation des ouvriers migrants et d’initier de nouvelles initiatives, en particulier en vue de l'abolition du système de Kafala.

**R2.** decriminaliser la violence domestique et veiller à ce qu’une définition large de ce crime soit appliquée afin d’assurer la protection de toutes les personnes concernées, en ce compris les femmes et les travailleurs domestiques.

**R3.**deratifier la convention N° 189 de l’OIT.

Je vous remercie Monsieur le Président.